

# COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE SECURITE

Lundi 25 août 2025 à 18h00

## Présents :

Messieurs Didier HOUOT, Yannick PIQUÉE, Cédric PIERREL, Michaël ROHR, Philippe CUNY, Willy LANGLOIS, Jean-François MESDAG, Jean-Michel PHILIPPE, Jérôme CUNAT.

Mesdames Emmanuelle AUBERT, Marie LEJAL.

Excusés : Madame Marie-Agnès GROSJEAN.

## 1 ) Voie réservée aux cars, rue des Ecoles :

Les conducteurs de cars déplorent un manque d'accès lorsqu'ils arrivent dans la rue.

En l'absence de cars stationnés sur les emplacements, les automobilistes circulent sur la voie réservée aux transports scolaires, rendant plus difficile leur arrivée sur place. Il faut attendre l'évacuation de toutes les voitures pour pouvoir se garer.

Ils aimeraient que la signalétique soit plus visible afin que les voitures ne circulent plus sur ces emplacements.

### Actuellement :



### Solution possible :



## Avis de la Commission :

Proposition validée.

Les services techniques procéderont à la peinture routière + signalisation verticale dès que la météo le permettra, et le plus tôt possible.

## **2) Sécurisation de la place Caritey devant l'Estaminet.**

Dans le cadre du plan Vigipirate, les directives nationales sont strictes afin de limiter toute intrusion de véhicules lors d'une manifestation. Il faut empêcher par tous les moyens possibles l'accès à la zone de regroupement.

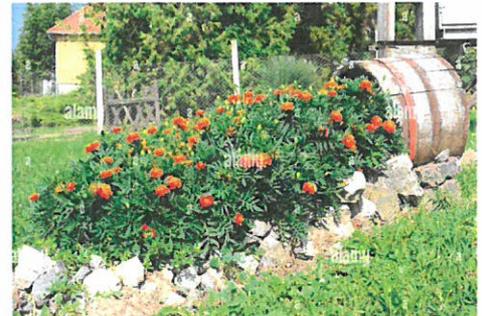
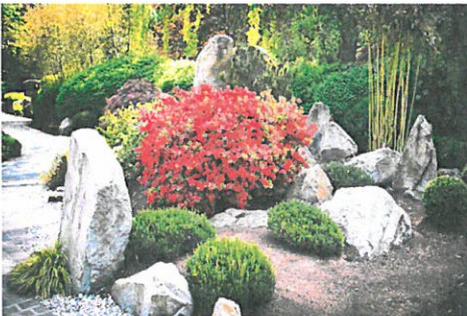
Afin de sécuriser au mieux le parking Place Caritey régulièrement réservé aux piétons pour les concerts organisés par l'Estaminet, il est proposé de sécuriser de manière pérenne le terre-plein central, d'où un véhicule pourrait surgir.

L'idée est d'adapter l'aménagement urbain afin de limiter la manutention de matériel.

### **Actuellement :**



### **Solution possible :**



### **Avis de la Commission :**

Proposition validée.

Les agents de l'équipe espaces verts présenteront des propositions d'aménagement qui seront soumises aux élus.

L'aménagement sera à réaliser cet hiver afin de pouvoir procéder aux plantations de printemps.



#### **4) Circulation Rue du Mettey – Vitesse excessive et manque de visibilité.**

Les automobilistes circulent vite en bas de la Rue du Mettey. Les vélos coupent la route sans aucune visibilité. Des accidents se seraient déjà produits dans le secteur. Une signalisation routière par marquage ou aménagement permettrait de ralentir le trafic et limiter la rue à 30km/h.

Actuellement :

Solution possible : marquage au sol



### **Avis de la Commission :**

Proposition validée.

Une ligne médiane sera tracée afin de délimiter la chaussée.

Philippe Cuny propose de matérialiser une voie pour les piétons mais la largeur de la route ne le permettra pas.

Michaël Rohr constate que les riverains empiètent sur les limites communales, il faudrait revoir les limites avec un géomètre.

La proposition de limiter la voie à 30km/h n'est pas validée.

### **5) Dénomination des abris bus.**

Jennifer signale que les abris-bus ne sont pas matériellement nommés.

Les nouveaux habitants ou les nouveaux parents désireux de déposer leurs enfants pour le ramassage scolaire ne savent pas précisément nommer le lieu.

#### **Actuellement :**



#### **Solution possible :**



### **Avis de la Commission :**

Proposition validée.

Des petits panneaux seront installés sur les abris-bus mais pas sur les panneaux d'arrêt de bus.

**6) Sécurisation des passages piétons.**

Suite aux 2 accidents impliquant des piétons aux abords de la Caisse d'Épargne, il pourrait être judicieux de renforcer le marquage au sol aux abords des passages, comme aux abords des feux tricolores.

*Actuellement :*



*Solution possible :*



**Avis de la Commission :**

Proposition validée.

Michaël Rohr propose également un marquage imitant l'arrivée sur un dos d'âne, mais afin de rester cohérent avec le marquage déjà en place (devant les feux tricolores), celui-ci restera identique partout.

Mr le Maire propose de faire ce marquage sur l'ensemble de passages pour piétons implantés sur les voies départementales - Proposition validée.

### **7) Demande de riverains Rue du Général de Gaulle.**

Demandes de Martine DOLMAIRE, Bernard CUNAT et de Sébastien MUNGER (la Flamme gourmande).

Ils se plaignent d'un manque de visibilité et de stationnement anarchique près du distributeur à pizzas.

Un marquage au sol matérialisant l'accès aux habitations et interdisant le stationnement serait envisagé.



### **Avis de la Commission :**

Proposition modifiée.

En effet, Il s'agit d'un terrain privé. Le marquage au sol de l'accès et de places de parking est judicieux mais ne sera pas effectué par la ville à cet endroit. Les commerçants devront faire appel à une entreprise privée.

Cependant, un marquage au sol symbolisant l'interdiction d'arrêt et stationnement sur le trottoir et piste cyclable sera réalisé par les services techniques.

### **8) Sortie du parking de la mairie à l'arrière du bâtiment :**

Le manque de visibilité des conducteurs de véhicules dû à l'angle du bâtiment, à la haie et à la présence occasionnelle d'un car stationné sur l'emplacement réservé, favoriserait les accidents à la sortie de parking, et plus particulièrement avec les piétons et cyclistes circulants sur le trottoir.

Il est proposé d'interdire la sortie du parking directement sur la rue G. De Gaulle. La sortie se ferait par l'accès menant aux ateliers municipaux sauf en cas de manifestation sur la Place de la Libération.



**Avis de la Commission** : Proposition validée.

**9) Voie cyclable Rue du Général de Gaulle/carrefour accès du Super U.**

Les vélos qui circulent Rue du Général de Gaulle sont prioritaires par rapport à la voie de sortie de la zone commerciale. De nombreux automobilistes s'avancent trop sur la voie cyclable au risque de percuter un vélo.

**Propositions possibles** : Déplacer la piste cyclable, déplacer la bande de Stop ou matérialiser un "cédez le passage" pour les cyclistes.

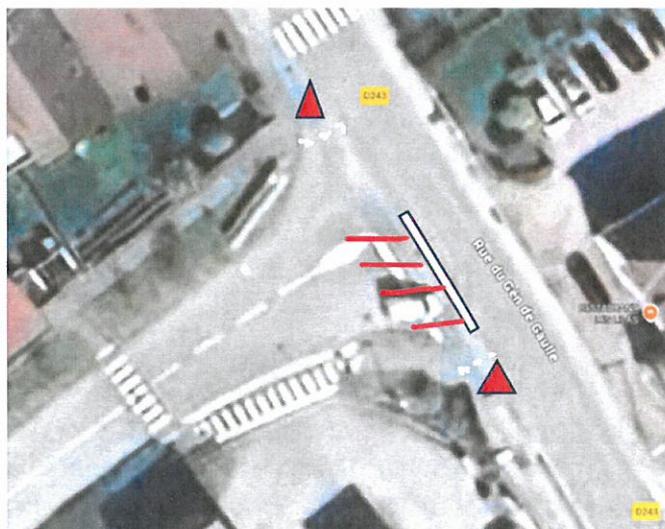
**Actuellement** :



**Solution possible 1**



**Solution possible 2**



**Avis de la Commission** :

Propositions non validées.

Il ne faut pas déplacer la bande stop car les cyclistes circuleront moins facilement.

Les cyclistes ne feront pas le détour. Ils auront toujours tendance à aller tout droit, ce qui risquerait d'être encore plus dangereux.

**Proposition retenue** :

-Mettre un "cédez le passage" aux cyclistes (2) mais sans déplacer la bande de Stop afin d'attirer la vigilance des cyclistes sur ce carrefour dangereux.

-Réduire la végétation aux abords de la station essence ce qui aura pour effet d'améliorer la visibilité vers la droite lorsqu'on sort du Super U. Vu avec M. Roussel, gérant du magasin qui va faire le nécessaire.

#### **10) Mise en place d'un miroir à la sortie de la propriété située Ruelle des Viaux.**

Suite à la condamnation de la Ruelle des Viaux en direction de la Place de la Libération, les riverains habitant la maison située derrière le Trait d'Union n'ont pas la visibilité suffisante pour tourner et craignent de percuter un cycliste ou un piéton. Ils demandent la mise en place d'un miroir ou autres signalisations.



#### **Avis de la Commission :**

Cédric Pierrel rappelle qu'un miroir est installé lorsqu'un "stop" est matérialisé sur la rue qui débouche sur la rue principale.

Proposition non validée pour la pose d'un miroir.

Solution proposée et validée: Mise en place d'un panneau "Attention sortie de véhicules" à destination des cyclistes et des piétons fréquentant la zone.

#### **11) Informations diverses :**

##### **- Les radars pédagogiques :**

Les radars pédagogiques vont tous changer d'emplacement prochainement, y compris celui de la Rue St Del.

Suite à des demandes de riverains, ils devraient être positionnés Rue Jean Moulin, Rue d'Alsace et Rue des Grands Prés.

##### **-Problème de panneaux sur la ville :**

Il y a un problème avec la signalisation routière sur la ville. Afin de refaire l'arrêté général de circulation et de stationnement, une réflexion sera à mener prochainement concernant l'implantation de certains panneaux et la réfection de la signalétique horizontale.

Fin de réunion à 19h30.

Le Maire,

Didier HOUOT

